

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT VERDUN – 16 DÉCEMBRE 2002

Une séance spéciale du conseil d'arrondissement Verdun est tenue le lundi 16 décembre 2002 à 8 h, à la salle 205, arrondissement Verdun.

SONT PRÉSENTS : M. Georges Bossé, président du conseil d'arrondissement, ainsi que madame la conseillère Ginette Marotte, messieurs les conseillers Laurent Dugas, Claude Trudel et John Gallagher.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Gilles Baril, directeur d'arrondissement, Madame Louise Hébert, secrétaire du conseil d'arrondissement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions n'a pas lieu étant donné qu'aucune personne ne demande à être entendue.

CA02 210355

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le lundi 16 décembre 2002 en y ajoutant l'item portant sur le terrain Rhéaume-Lafleur – Opération Solidarité 5000 logements (dossier 1022180023), tous les membres du conseil étant présents et consentant unanimement à modifier l'ordre du jour (art. 325 L.C.V.).

GDD 1022200055

CA02 210356

OCTROI DU CONTRAT S02/012 POUR TRAVAUX DE MODIFICATIONS DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE ET DES ENTRÉES ÉLECTRIQUES À L'INTÉRIEUR DE L'ARÉNA GUY-GAGNON (ÉCOLE DE CIRQUE) À LA FIRME "ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ ASTRAL INC." AU MONTANT DE 104 672,75 \$, TOUTES TAXES INCLUSES, ET AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS DÉJÀ AFFECTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2001

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé le lundi 9 décembre 2002 à l'ouverture des soumissions pour le projet S02/012 et que les soumissions suivantes ont été reçues, leur prix respectif excluant les taxes:

- **ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ ASTRAL INC. 91 000,00 \$**
- **LES ENTREPRISES D. DANEAU ÉLECTRIQUE INC. 112 873,00 \$**

- LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE BRITTON LTÉE 113 333,00 \$
- PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE 125 522,19 \$
- BLACK & McDONALD 137 342,00 \$
- SERVICES ÉLECTRIQUES BLANCHETTE INC. 145 261,29 \$
- LES ENTEPRISES ÉLECTRIQUES
MICHEL GUERTIN INC. 203 840,00 \$

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement Verdun peut utiliser ses surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2001.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit:

1. DE retourner aux surplus accumulés non affectés le montant de 192 700,00 \$ affecté par le conseil municipal de Verdun en 2001, pour la réfection des murs extérieurs de l'aréna Guy-Gagnon.
2. D'accorder à "Entreprise d'électricité Astral inc." le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 104 672,75 \$, conformément aux plans et aux cahiers des charges préparés pour ce contrat.
3. D'autoriser une dépense de 104 672,75 \$ (toutes taxes incluses) pour les modifications du réseau d'éclairage et des entrées électriques à l'intérieur de l'aréna Guy-Gagnon (École de Cirque), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.
4. QUE le coût de certains projets à réaliser soit financé à même les surplus accumulés non affectés et d'autoriser une dépense de **131 000,00\$** pour les projets à l'aréna Guy-Gagnon (école de cirque) ci-après énumérés:

Sous-projet 0201636007

- Modification du réseau d'éclairage et entrées électriques	91 000,00 \$
- Achat de luminaires de type Holophane pour les modifications d'éclairage	21 625,00 \$
- Extra pour gicleurs	6 434,80 \$
- Honoraires professionnels et divers	11 940,20 \$

5. D'imputer la dépense au règlement 09-998

Projet	Sous-projet	Crédit	Contrat
42512	0201636007	91 000,00 \$	104 672,75 \$

GDD 1022183012

CA02 210357

MODIFICATIONS DES APPROPRIATIONS DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2001 DE L'ARRONDISSEMENT VERDUN

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement Verdun a affecté en 2002 des montants du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2001 pour réaliser des dépenses de fonctionnement non prévues au budget 2002.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
 APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QU'au moment d'analyser et de régulariser nos divers soldes des postes du Grand livre pour la préparation des états financiers annuels 2002, que ces surplus affectés qui n'ont pas été utilisés, soient retournés au surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2001.

GDD 1022186030

CA02 210358

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE RESPECT DES LIMITES D'AUTORISATION DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LE BIAIS DU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2002 AU 30 NOVEMBRE 2002 EN VERTU DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (RÈGLEMENT G21-0004).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'accepter le dépôt pour information du rapport sur le respect des limites d'autorisation des dépenses (DA) pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 30 novembre 2002.

GDD 1022186029

CA02 210359

EMBAUCHE D'UN ATTACHÉ POLITIQUE POUR LE BUREAU DU PRÉSIDENT DE L'ARRONDISSEMENT VERDUN.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'autoriser l'embauche de madame Martine Mimeault à titre d'attaché politique aux conditions prévues au contrat de travail à durée déterminée pour du personnel politique en arrondissement pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003.

GDD 1022176003

CA02 210360

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA02 210007 – FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET IMPOSANT UN TARIF À CETTE FIN POUR L'ANNÉE CIVILE 2003.

Pour faire suite à l'avis de motion donné par la conseillère Ginette Marotte lors de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2002, résolution numéro CA02 210351, le règlement qui portera le numéro RCA02 210007 est soumis.

Ledit règlement concerne le financement de certains biens, services ou activités et impose un tarif à cette fin pour l'année civile 2003.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE le règlement numéro RCA02 210007 soit adopté tel que présenté, les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

GDD 1022174077

CA02 210361

TERRAIN RHÉAUME-LAFLEUR – OPÉRATION SOLIDARITÉ 5000 LOGEMENTS

ATTENDU la résolution numéro CA02 210122 confirmant la volonté de l'arrondissement Verdun de supporter l'Opération Solidarité 5000 logements, en demandant l'intégration du terrain Rhéaume-Lafleur à la réserve de terrains disponibles pour la construction de logements abordables;

ATTENDU QUE la résolution indiquait clairement l'intention de l'arrondissement de construire des logements de type coopératif;

ATTENDU QUE l'arrondissement a aussi indiqué, par la suite, le souhait de construire sur le site un centre de la petite enfance (CPE) destiné à la clientèle de l'arrondissement qui se trouve en manque de plus de 500 places en garderie;

ATTENDU les discussions et négociations entamées entre le groupe ressources techniques (GRT) "Bâtir son quartier" et la Direction de l'habitation, sans la participation de représentants de l'arrondissement Verdun;

ATTENDU les trois projets de construction développés par le groupe ressources techniques (GRT) sur le terrain;

ATTENDU QUE le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal applicable dans l'arrondissement privilégie la construction de logements destinés à la famille;

ATTENDU les efforts continus de l'arrondissement et de l'ancienne Ville de Verdun à supporter la construction de logements familiaux depuis 1994 via les programmes de subventions offerts sur le territoire;

ATTENDU la volonté du conseil d'arrondissement d'être partie prenante à l'approbation de quelque projet que ce soit sur le terrain Rhéaume-Lafleur;

ATTENDU QUE le processus actuel ne prévoit pas l'approbation par le conseil d'arrondissement des projets de construction négociés par la Direction de l'habitation avec le groupe ressources techniques (GRT) "Bâtir son quartier";

ATTENDU QUE les projets envisagés par le groupe ressources techniques (GRT) ne respectent pas les orientations données par le conseil d'arrondissement;

IL EST

UNANIMEMENT RÉSOLU comme suit :

1. D'approuver le projet de construction des unités de logement coopératif sur la partie du terrain donnant sur la rue Lafleur, conditionnellement à ce que les unités d'une chambre à coucher soient converties en logements comprenant au moins deux et trois chambres à coucher;
2. D'approuver le projet de construction d'un centre de la petite enfance (CPE), conditionnellement à l'obtention de garanties à l'effet que le projet s'adresse principalement aux enfants de l'arrondissement Verdun;
3. DE refuser le projet de construction préparé par le groupe ressources techniques (GRT) sur le reste du terrain Rhéaume-Lafleur;
4. DE mandater le Service aménagement urbain et services aux entreprises d'organiser une rencontre dans les plus brefs délais avec la Direction de l'habitation et les membres du conseil d'arrondissement Verdun afin de discuter et préciser les orientations du projet de construction.

GDD 1022180023

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas
ET UNANIMEMENT
RÉSOLU QUE la séance soit levée à 8h30.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE